



RAPPORT d'orientations budgétaires 2026





.....

La loi prévoit qu’un débat d’orientations budgétaires doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent l’adoption du budget. L’article 107 de la loi NOTRE a modifié l’article L 2312-1 du CGCT et impose de présenter un rapport sur les orientations budgétaires de l’exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l’évolution des dépenses, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il fait l’objet d’une transmission au représentant de l’État, d’une publication et d’un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L’adoption du BP 2026 est prévue en avril prochain et devra répondre au mieux aux préoccupations de la population honfleuraise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et financier. Avec l’échéance électorale de mars prochain, il appartiendra à la prochaine équipe municipale d’adopter le BP 2026 et d’effectuer les arbitrages définitifs.

Le présent rapport vise à introduire ce débat qui aura lieu le 23 février et qui s’articulera autour des points ci-contre.

.....



I. Le contexte budgétaire 2026

- 1.1. Une croissance faible et un taux d’inflation mesuré
- 1.2. La crise des finances publiques et ses conséquences sur les collectivités locales

II. Les collectivités locales associées au redressement des comptes publics

- 2.1. La situation financière des collectivités locales
- 2.2. La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics

III. Le contexte local : analyse rétrospective

- 3.1. L’évolution des recettes de fonctionnement
- 3.2. L’évolution des dépenses de fonctionnement
- 3.3. L’évolution des dépenses et des ressources d’investissement

IV. Le contexte local : les orientations 2026

- 4.1. Le contexte budgétaire 2026 de la collectivité
- 4.2. Les investissements 2026
- 4.3. La programmation pluriannuelle d’investissement (en dépenses/recettes)
AP/CP
PPI

V. La structure et la gestion de la dette

VI. BUDGETS ANNEXES

- Budget Parking
- Budget Cinéma
- Budget Boutiques
- Budget Train touristique
- Budget Carrefour de l’Emploi
- Budget Quai du Vieux Bassin
- Budget Bâtiments industriels



I. Le contexte budgétaire 2026

1.1. Une croissance faible et un taux d’inflation mesuré

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 3,2% en 2025 et 3% en 2026, après 3,0% en 2024, ce qui reste une performance remarquable alors que l’activité fait face à de fortes difficultés, à commencer par les droits de douane de l’administration américaine.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s’arrêterait à 2%. Toutefois, les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées.

La croissance en zone euro s’établirait à 1% en 2025 puis environ 1,2% en 2026 après 0,8% en 2024.

En 2025, l’inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE soit, à 2,1%, avant de fléchir plus nettement cette année à 1,9%, sous les effets cumulés de l’appréciation de l’euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Concernant plus spécifiquement la France, les prévisions anticipent une croissance de 0,8% en 2025 et 1,0% en 2026, malgré l’incertitude politique qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025 et continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l’investissement des entreprises.

S’agissant de l’inflation, celle-ci s’est limitée à 1% en 2025, après avoir atteint 2,3% en 2024 et serait de 1,3% en 2026.

1.2. La crise des finances publiques et ses conséquences sur les collectivités locales

La situation continue à se dégrader avec notamment une dette publique toujours plus importante, couplée à un déficit public abyssal.

En effet, en 2024, le déficit public s’établit à 169,6 milliards d’euros, soit 5,8% du produit intérieur brut, après 5,4% en 2023 et 4,7% en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l’essentiel du déficit public.

Ce dernier va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 203 Md€ en 2024 pour atteindre 3 305 Md€. Le ratio de dette publique en point de PIB passe à 113,2% en 2024, alors qu’il était de 109,8% fin 2023.

On note toutefois que si la dette de l’État progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d’endettement du secteur public local s’est toujours situé à un niveau proche de 10% alors que l’État dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90%.

La loi de finances 2026 prévoit que, pour 2025, le déficit public pourrait s’établir à 5,4% du PIB et vise 4,7% du PIB en 2026. Par ailleurs, la loi de finances propose une réduction du déficit compatible avec la trajectoire de retour sous les 3% en 2029.

Le projet de budget se fonde donc sur les hypothèses suivantes :

	2025	2026
Croissance	+0,7%	+0,9%
Inflation	+ 1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	4,7% du PIB
Dette publique	116% du PIB	118% du PIB

II. Les collectivités locales associées au redressement des comptes publics

2.1. La situation financière des collectivités locales

Dans une récente note de conjoncture sur la situation financière des collectivités locales, note basée sur les données des comptes administratifs et comptes financiers uniques 2024, on relève les premières tendances suivantes.



L’encours de la dette des collectivités locales est de 212.7 milliards d’euros et l’épargne brute se situe à 41.9 milliards d’euros à l’issue de l’exercice 2024. La capacité de désendettement, toutes collectivités locales confondues, est donc de 5.1 années, soit en-deçà du seuil d’alerte fixé à 12 ans. On peut toutefois observer une hétérogénéité entre collectivités avec notamment les départements, dont la situation s’est dégradée en 2023 et 2024, en raison entre autres de la forte baisse des droits de mutations.

La note de conjoncture indique « *qu’en 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l’investissement observée depuis 2021 (...). Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d’un effet de ciseaux particulièrement marqué. L’inflation a continué à produire avec un décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités.* »

Les recettes cumulées ralentissent du fait des dotations et des recettes fiscales. Le financement a été complété par un important recours à l’emprunt qui a représenté 34% du financement des investissements.

Ce rapport indique encore « *Les recettes fiscales seront pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Le besoin de financement restera à un niveau important et sera comblé par un recours à l’emprunt encore fort.* »

Malgré le prélèvement de 1 milliard d’euros de l’État sur les ressources des collectivités locales (DILICO qui concerne 1 924 communes, 50 départements, 12 régions et 141 EPCI prélevés) et la hausse de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL, l’épargne nette des collectivités en 2025 serait stable. Toutefois la capacité de désendettement des collectivités passerait de 5.1 années à 5.3 années, conséquence d’un important recours à l’emprunt pour financer une politique d’investissement dynamique portée par les communes.

2.2. La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics

■ Rappel des mesures marquantes de la Loi de finances 2025 :

Plusieurs mesures concernaient les collectivités locales et leurs participations

au redressement des comptes publics dans la loi de finances pour 2025. Parmi celles-ci on peut citer :

- Article 107 : Baisse de 487M€ des variables d’ajustement (compensations de l’État versées aux collectivités),
- Article 107 : Hausse de 150M€ de la DGF prélevée sur l’enveloppe de la DSIL qui a baissé d’autant,
- Article 109 : Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales en 2025, impactant les intercommunalités et les Régions,
- Article 186 : Mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités locales (DILICO) avec un prélèvement de 1 milliard d’euros en 2025.

Enfin, le décret 2025-198 du 27 février 2025 a formalisé la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL avec une progression de 12 points en 4 ans.

Le taux de cotisation à la CNRACL évoluera comme suit :

- 1^{er} janvier 2024 : 31.65 %
- 1^{er} janvier 2025 : 34.65 %
- 1^{er} janvier 2026 : 37.65 %
- 1^{er} janvier 2027 : 40.65 %
- 1^{er} janvier 2028 : 43.65 %

■ Principales mesures contenues dans la Loi de finances 2026 :

Après avoir engagé la responsabilité de son gouvernement pour l’adoption du budget de l’État pour 2026, le gouvernement a pu dévoiler les mesures qui seront mises en œuvre cette année. Le Premier ministre a répété que les collectivités territoriales et les intercommunalités devront bien « *participer à l’effort collectif* », mais « *dans des proportions acceptables* ».

Ainsi, l’effort net devrait donc être de « *près de 2 milliards d’euros* », soit un montant divisé par plus de deux par rapport au projet de loi de finances initial, dont le coût pour les collectivités aurait été de « *4,4 milliards d’euros* ». En premier lieu, l’enveloppe dédiée à la DGF devrait rester stable, sans toutefois être indexée sur l’inflation.



On peut également relever le resserrement du FCTVA, puisque désormais ne seront plus éligibles à ce fonds de compensation les dépenses effectuées dans le cadre d’opérations réalisées en régie.

De même, le Parlement a renoncé à baisser la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2026.

Par ailleurs, le gouvernement a finalement choisi d’exonérer totalement les communes du Dilico, alors qu’il était tenté d’en rendre quelques-unes de nouveau éligibles. Cependant, les intercommunalités restent contributrices à hauteur de 250 millions d’euros, comme en 2025. Au final, le Dilico, qui devait doubler par rapport à 2025 dans la version initiale du budget, baisse de 26 % en un an.

Sur les dotations d’investissement, les enveloppes ont également été revues à la baisse, même si celle-ci a été moins importante que prévue initialement.

III. Le contexte local : analyse rétrospective

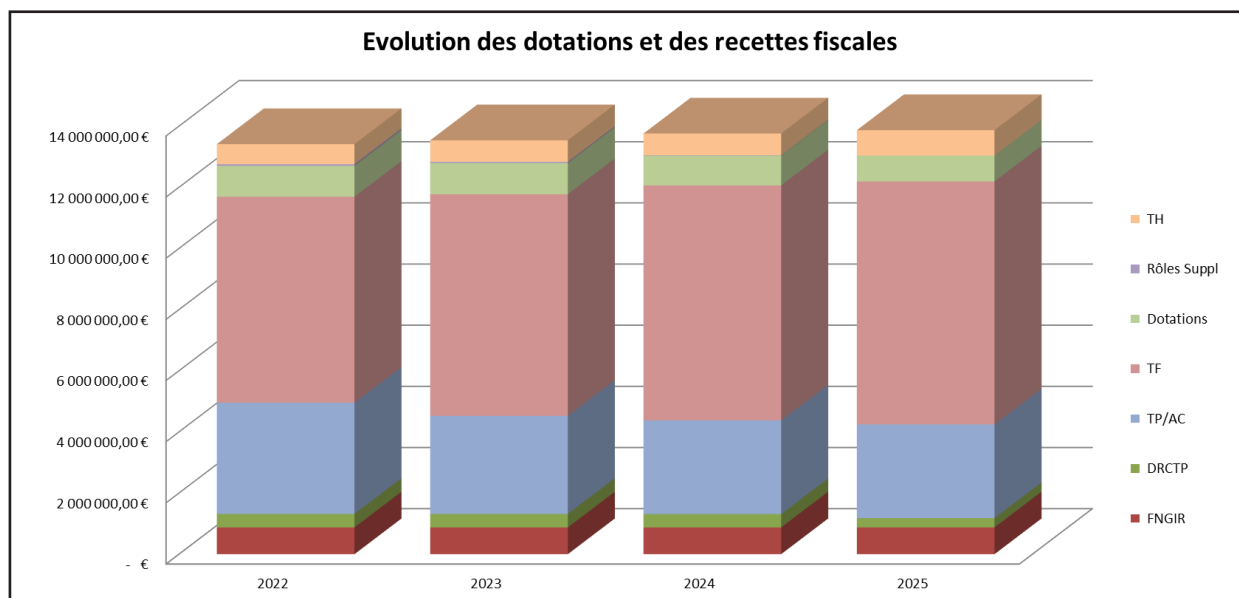
3.1. L’évolution des recettes de fonctionnement

Après des exercices 2023 et 2024 difficiles et qui se sont notamment traduits par l’émergence d’un effet de ciseaux, il semblerait, en l’état actuel des estimations (chiffres provisoires, arrêtés au 18 janvier dernier), que l’on retrouve en 2025 une dynamique intéressante.

Ainsi, les recettes de fonctionnement devraient s’élever à 22 355 664€, soit une hausse de 1,63 % par rapport à 2024.

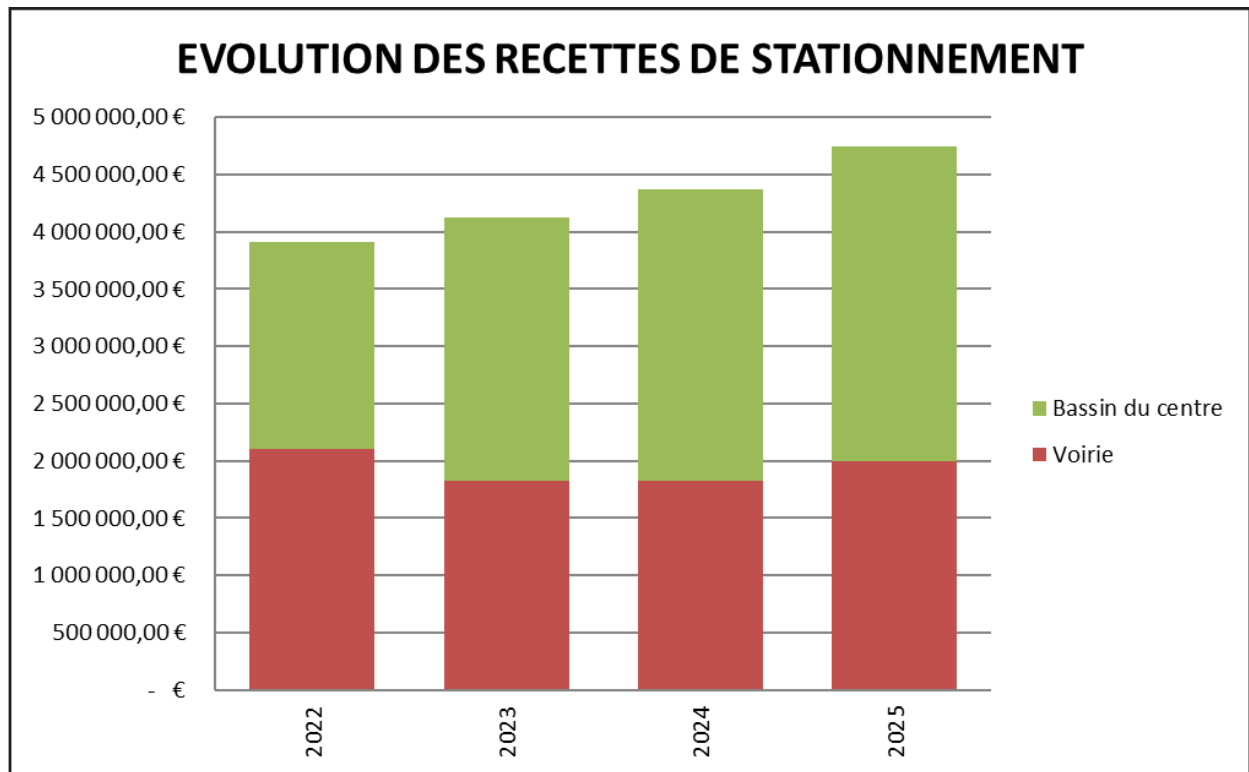
Dans le détail, on peut relever les informations suivantes :

→ Des recettes liées à la fiscalité locale/dotations en très légère hausse : celles-ci devraient s’élever en 2025 à 13 991 940€, contre 13 775 744€ l’an dernier, soit une légère hausse de 1,57 %.

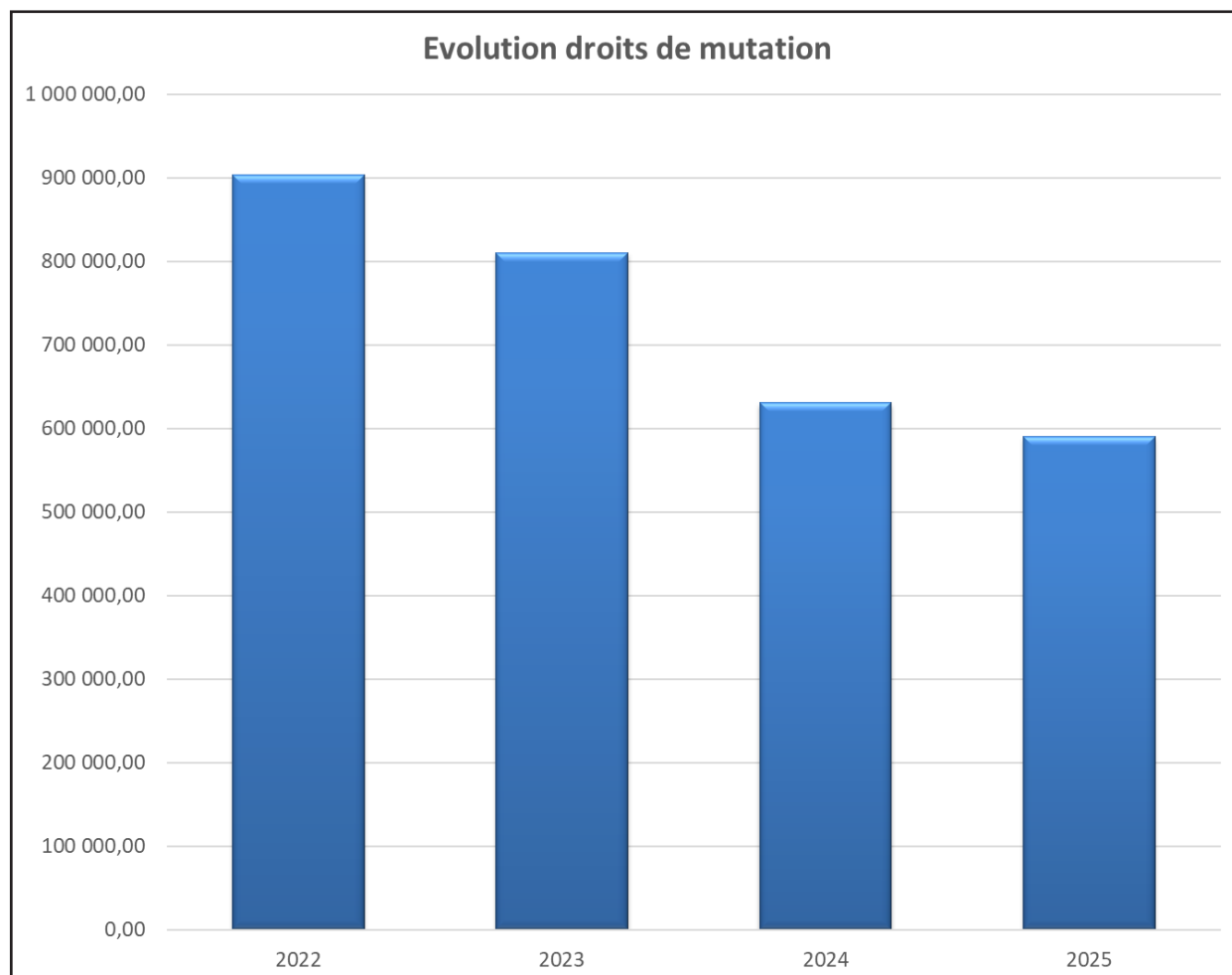


	2022	2023	2024	2025
FNGIR	875 049,00€	875 049,00€	875 049,00€	875 049,00€
DRCTP	443 256,00€	443 256,00€	435 767,00€	303 797,00€
TP/AC	3 636 988,00€	3 207 379,00€	3 064 176,00€	3 064 176,00€
TF	6 734 365,71€	7 245 471,94€	7 686 049,00€	7 944 012,00€
Dotations	1 013 229,00€	1 020 095,00€	994 625,00€	972 800,00€
Rôles Suppl.	54 280,00€	41 078,00€	11 511,00€	-€
TH	653 949,29€	704 583,06€	708 567,00€	832 106,00€
Total	13 411 117,00€	13 536 912,00€	13 775 744,00€	13 991 940,00€

→ **Des recettes de stationnement en progression** : au total, les recettes de stationnement devraient s’élever en 2025 à 4 742 998€ contre 4 371 817€ en 2024, constituant ainsi une ressource essentielle de notre budget.



→ **Un ralentissement de la baisse des droits de mutation** : si le marché immobilier n’a pas retrouvé sa vigueur d’après-Covid, de nombreux indices semblent indiquer une reprise. Ainsi, pour 2025, les droits de mutation s’élèveraient à 590 415€.



3.2. L’évolution des dépenses de fonctionnement

S’agissant des dépenses de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement), les dernières estimations nous indiquent un montant de **19 097 967€**, soit une hausse de **0,54% par rapport à 2024**, signe d’une maîtrise de ces dépenses.

Ci-dessous un tableau illustrant l’évolution des dépenses de fonctionnement, par chapitre, sur la période 2022/2025.

		2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	5 471 634,40 €	5 280 432,60 €	5 836 335,51 €	5 427 999,76 €
012	Charges de personnel	9 538 984,07 €	10 070 113,44 €	10 581 617,95 €	11 050 447,43 €
65	Autres charges de gestion courante	2 038 703,73 €	2 081 802,48 €	2 198 878,66 €	2 258 510,03 €
66	Charges financières	174 887,06 €	205 091,84 €	209 565,41 €	157 949,90 €
TOTAL		17 224 209,26 €	17 637 440,36 €	18 826 397,53 €	18 894 907,12 €

En 2025, on note une diminution du chapitre 011 (charges à caractère général) laquelle s’explique notamment par une baisse significative des dépenses de fluides (environ 340 000€) dont on retrouve le détail ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025
EAU	104 245	130 885	124 511	86 584,85
ÉLECTRICITÉ	544 530	655 404	946 391	728 471,94
CHAUFFAGE	575 282	597 767	497 106	421 724,81
CARBURANT	123 786	129 759	105 858	108 413,84
TOTAL	1 347 844	1 513 816	1 673 866	1 345 195,44

Par ailleurs, la différence s’explique également par une diminution des dépenses de certains services (techniques), ainsi que par le changement de nature comptable concernant l’hébergement des logiciels (70 000€).



Quant au chapitre 012, il devrait s’élever à 11 050 447€, soit une hausse de 4,18% par rapport à 2024.

Cette augmentation (+ 443 730€) s’explique notamment par :

■ d’une part, de nouvelles mesures réglementaires : hausse des charges (CNRACL + 3 points soit 144 000€ en plus ; URSSAF + 1 point soit 48 000€ en plus) ; organisation du recensement de la population : + 38 000€ ;

■ d’autre part, des choix cohérents avec notre stratégie dans le domaine des ressources humaines : renforcement de l’action sociale à destination de nos agents (+31 000€), avancement de grades et d’échelons (54 000€).

Ainsi, la progression de la masse salariale est très importante sur les dernières années :

2021 : + 0.67 %
2022 : + 0.73 %
2023 : + 5.57 %
2024 : + 5.33 %

Pour autant, cette évolution démontre un pilotage rigoureux de la masse salariale, comparativement à ceux des autres communes. Une analyse réalisée par le département Finances et fiscalité locales de l’AMF (Association des Maires de France) relevait les évolutions suivantes pour le bloc communal :

2021 : + 2.9 %
2022 : + 5.3 %
2023 : + 4.2 %
2024 : + 5.5 %
2025 : + 4.7 %

Les autres charges de gestion courante qui englobent l’ensemble des subventions (CCAS, ASSOC, SDIS), sont en augmentation de 2,71% par rapport à 2024, s’élèveraient à 2 258 510€.

Cette hausse s’explique notamment par le changement de nature comptable de certaines dépenses, notamment l’hébergement des logiciels.

Concernant les charges financières, elles subissent une baisse de 24,63 %. Nous avons réglé au titre des intérêts d’emprunt la somme de 157 950 €.

3.3 L’évolution des dépenses et des ressources d’investissement

Si les dépenses contraintes continuent de progresser, elles ont pu être limitées grâce à des efforts continus. Notre épargne a pu être renforcée, nous permettant de faire face aux besoins d’investissement et cela sans recourir à l’emprunt.

Ainsi, nous parviendrions à obtenir un résultat provisoire de la section de fonctionnement s’élevant à 5 589 328,78 €.

- Autofinancement dégagé

	2022	2023	2024	2025
Autofinancement brut (recettes gestion courante – dépenses gestion courante)	3 032 226	3 083 529	2 649 481	3 240 723
Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement	15%	15%	12%	15%
Remboursement de capital	865 169	849 705	934 869	937 849
Autofinancement net	2 167 3057	2 233 824	1 720 613	2 302 873
Taux autofinancement net / recettes fonctionnement	11%	11%	8%	10%

Au travers de ses différents indicateurs, le tableau ci-dessus témoigne de l’amélioration de notre autofinancement. Ainsi, en 2025, nous atteignons un niveau supérieur aux trois années précédentes.

À cet autofinancement, se sont ajoutées des subventions obtenues de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département...) pour un montant de 805 351,05€.

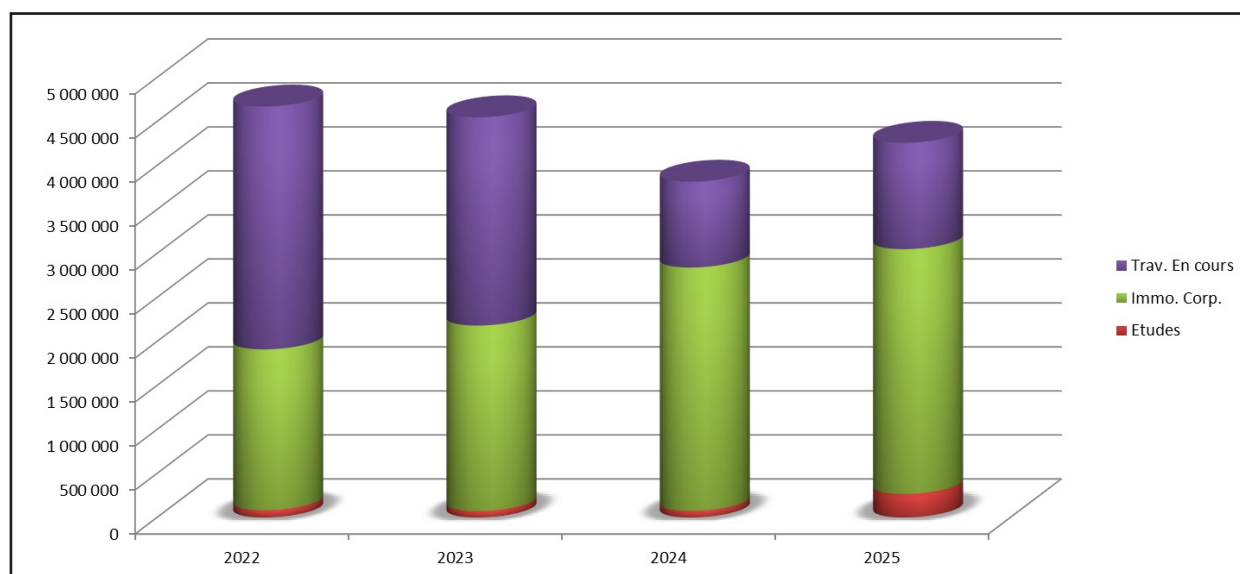
Ainsi, nous avons réalisé des investissements pour un montant total de 4 256 976,17€ :

- Travaux voirie : réfection du parking du bassin du centre ; enfouissement des réseaux rues Bavol et Saint-Nicol ; réfection des trottoirs rue Bourdet ;

1^{re} phase de travaux rue charrière Saint-Léonard ; venelle Saint-Jean ; démarrage des études pour la requalification de la rue Cartier et pour la place Alphonse-Allais.

- NPNRU : finalisation des études et démarrage des travaux (durée 2025/2030).
- Aménagement paysager cimetière Saint-Léonard, achat de columbarium.
- Restauration Chapelle NDG : finalisation des études et lancement des marchés de travaux ; déplacement du carillon ; réalisation des études pour la restauration du phare du môle, avec l’aide de l’État, de la Région et du Département ; pour l’église Saint-Léonard, restauration de l’escalier et lancement d’un diagnostic global.
- En ce qui concerne la crèche « Les Petits Moussaillons », les travaux ont démarré en juillet dernier et parallèlement nous avons poursuivi les études pour une requalification de la cour de l’école Beaulieu. Des travaux ont également été réalisés dans la crèche 1,2,3 Soleil.
- Poursuite des études pour l’aménagement de l’entrée Est, en lien avec l’EPFN.
- Investissements dans les bâtiments municipaux/espaces publics : salle Cosec, locaux pour les dentistes, musée Boudin, marché CRAM, marché éclairage public.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution des dépenses d’investissement sur les derniers exercices :



IV. Le contexte local : les orientations 2026

4.1. Le contexte budgétaire 2026 de la collectivité

■ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors reprise de résultat) devraient s’élever en 2026 à 19 256 426€ contre 19 142 226€ en 2025.

Finalement adoptée le 2 février dernier, la loi de finances prévoit une stabilité de l’enveloppe de la DGF. Toutefois, les répartitions individuelles par commune peuvent révéler des fluctuations négatives.

Aussi, nous prévoyons un montant total des dotations de 1 585 000€, soit une baisse de 175 000€.

S’agissant des ressources fiscales, il est rappelé que la majorité municipale a fait le choix de ne pas augmenter les impôts durant ce mandat, s’inscrivant ainsi dans la continuité de décisions prises depuis 2018. Pour 2026, il appartiendra à la prochaine équipe municipale de se positionner sur les taux de la taxe foncière.

Dans les futures prévisions budgétaires, il conviendra d’intégrer que l’État a prévu une revalorisation des bases de 0,8% pour 2026.

Ainsi, le montant des recettes lié à la fiscalité pourrait s’élever à 14 903 000€.

Par ailleurs, en décembre dernier, le Conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs municipaux 2026 au même niveau que 2025 et cela pour ne pas pénaliser le pouvoir d’achat de nos habitants.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution probable de ces recettes (notamment stationnement, piscine, école de musique, musées, médiathèque) :

	2025 (réalisé)	2026 (prévision)
Stationnement	2 072 861,30	1 700 000,00
Redevance culturelle	511 974,00	350 000,00
Redevance sportive	51 867,20	45 000,00
Redevance de loisirs	73 438,85	45 000,00



Concernant les recettes stationnement, la prudence nous impose de tenir compte d’éventuels aléas climatiques. Aussi, elles pourraient s’élever à 1 700 000,00€.

Enfin, pour les droits de mutation, la prévision reste un exercice difficile qui doit prendre en compte le niveau des taux d’intérêt, le contexte économique et les éventuelles mesures fiscales incitatives. Autant de raisons qui nous invitent également à la prudence.

Les recettes issues des droits de mutation pourraient s’élever à 430 000,00€. En ce qui concerne l’attribution de compensation reçue de la CCPHB, elle s’établirait à 3 064 176,00€.

■ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2026 à 20 966 000€ contre 20 068 788€ en 2025, soit une progression envisagée de 4,47%.

Pour 2026, le montant de la masse salariale est évalué à 11 600 000€, soit une augmentation de 4,50% par rapport au BP 2025.

Cette nouvelle hausse s’explique par les éléments suivants :

- D’une part, l’impact des mesures réglementaires prises au niveau national : poursuite de l’augmentation de 3 points des cotisations CNRACL (142 000€) ; hausse du smic (+ 22 700€).
- D’autre part, les montants plus importants de certains contrats/prestations : assurances pour les risques statutaires (+ 66 000€) ; cotisation CDG14 (+ 3 900€) ; médecine du travail (+ 5 000€).

Enfin, les choix opérés dans le cadre de notre politique de ressources humaines : avancements de grade et échelon (+ 41 000 €) ; titres restaurants (+ 100 000€) ; augmentation participation mutuelle (+ 4 300€).

Le montant des charges générales devrait être équivalent à celui du BP 2025, soit 6 320 000€, grâce aux efforts demandés et réalisés par les services. Toutefois, une somme complémentaire de 400 000€, au titre d’avance, est



à prévoir pour, le cas échéant, garantir l’achèvement des travaux sur le quai Sainte-Catherine. En parallèle, une recette de 400 000€ sera également inscrite.

Par ailleurs, le chapitre 65 pourrait s’élever, en 2026, à 2 320 000€, soit une hausse de 3,92%, consécutive à certains changements de nature comptable (hébergement des logiciels principalement).

Enfin, les charges financières poursuivent leur baisse, du fait d’une dette ancienne, et s’élèveront, pour 2026, à 135 968,50€.

Au regard de ces hypothèses, nous pourrions dégager un autofinancement prévisionnel de 830 500€.

Les investissements prévus nécessiteraient une enveloppe estimée à 5,83M€ et pour lesquels nous escomptons plus de 1 000 000€ de subventions. Le solde étant financé par un emprunt estimé à 3,545M€.

4.2. Les investissements 2026

Comme c’est le cas chaque année, l’adoption du prochain BP intégrera également les opérations faisant l’objet d’engagements pluriannuels et/ou d’autorisations de programme. Ainsi, pour 2026, les opérations suivantes, et initiées depuis plusieurs années, sont à prévoir :

- Requalification de la charrière Saint-Léonard : 300 000€,
- Finalisation des études de requalification de la rue Jacques-Cartier et démarrage des travaux,
- Requalification de la cour de l’école Beaulieu : 380 000€,
- Restauration de la chapelle Notre Dame de Grâce (1^{re} phase),
- Enveloppe bail voirie : 480 000€ (aménagement rue des buttes, rue de la République...),
- Entretien et maintenance chauffage : 385 000€,
- Poursuite du déploiement de la vidéoprotection
- Maîtrise d’œuvre rénovation énergétique salle Cossec et Jean-Delage : 48 000€,
- Autres investissements des services (acquisition de matériels divers services, informatique, véhicules, équipements de voirie...) : 882 000€

4.3. La programmation pluriannuelle d’investissement

■ Principales AP/CP

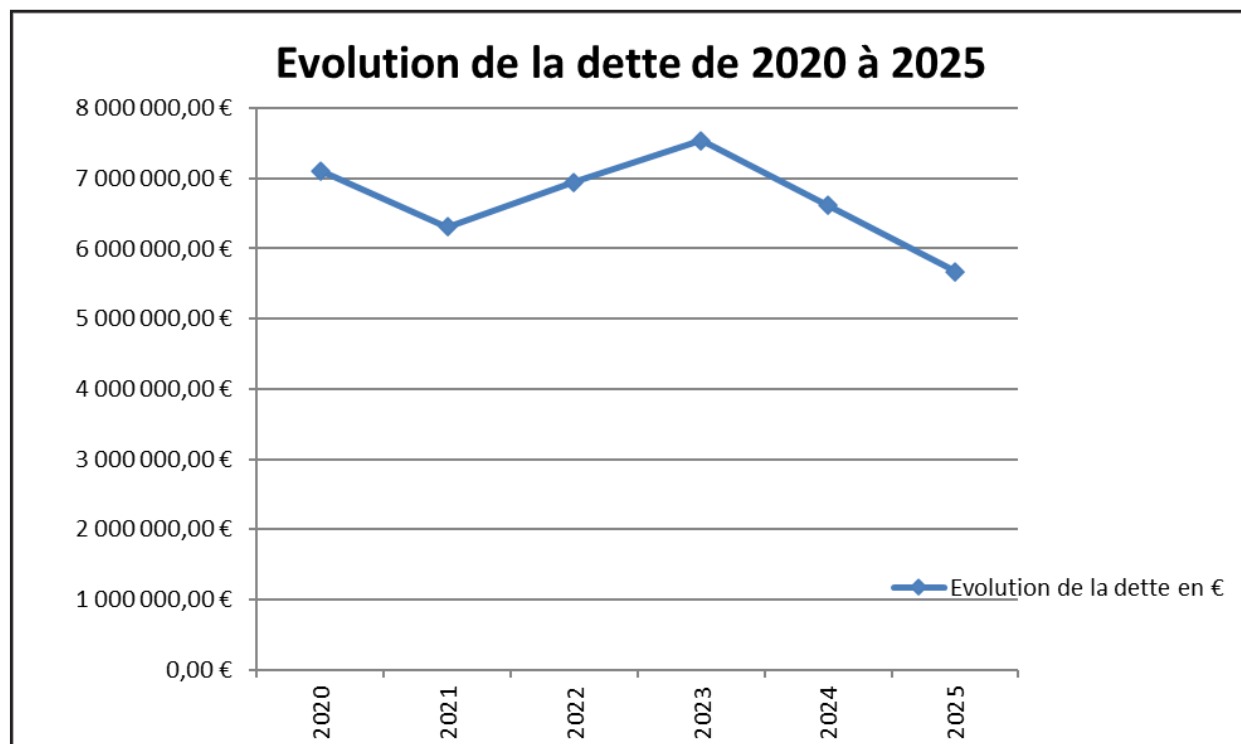
- Réfection de voirie / Aménagement urbain :
 - > Aménagement place Allais : 200 000€
- Éclairage public
 - > Extension, rénovation d’éclairage public : 160 000€
- NPNRU

Secteurs	Coût total travaux HT	Subvention Région	Subvention ANRU	Subvention Département Calvados	Participation CCPHB	Reste à charge pour la commune
Voies de désenclavement douces	577 142€	230 857€				
Zone de sport	138 630€	55 452€				
Secteur Canteloup	1 002 295€	400 918€				
Cœur de quartier	1 601 890€	480 000€				
Entrée de quartier	549 563€	219 825€				
Réhabilitation du Crevettier	1 200 000€	429 807€		400 000€		
Total	5 069 519€	1 816 859€	402 081,92€	400 000€	250 000€	2 200 578,72€
		36%	8%	8%	5%	

- Rénovation du patrimoine
 - > Saint-Catherine : toiture petite tourelle : 18 000€
- Aménagement du plateau de Grâce
 - > Restauration Chapelle Notre-Dame de Grâce : 350 000€
- Bâtiments municipaux
 - > Construction d’une crèche : 665 000€ (pour rappel coût total de 1,8 M€ TTC et subventions obtenues auprès de la CAF, CD14 et l’État pour un montant de 1 M€)
 - > Maison rue Bréard et maison située aux espaces verts : 160 000€

V. Structure et gestion de la dette

Sur la période 2019/2025, l’encours de la dette est passé de 7 878 724€ à 5 673 906€. Au 31 décembre 2026, l’encours de la dette s’élèvera à 4 748 000€, hors mobilisation éventuelle de l’emprunt prévisionnel 2026.



Le tableau détaille la structure de la dette telle qu’elle était au 31 décembre 2025.

Référence	Contrepartie (nom officiel)	CRD	Montant du contrat	Indexation	Date de début	Date de fin
1201	Caisse des Dépôts et Consignations	216 232,10 €	1 200 000,00 €	Taux fixe à 5,11%	05/07/2012	01/07/2027
2008DEXIA01	Dexia	634 513,62 €	1 950 000,00 €	Taux fixe à 4,58%	30/06/2010	01/07/2030
2012CDC001	Caisse des Dépôts et Consignations	348 542,68 €	1 400 000,00 €	Taux fixe à 3,95%	21/12/2012	01/01/2028
2019CA01	Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	90 988,35 €	200 000,00 €	Taux fixe à 1,18%	06/02/2019	15/02/2031
201601	Caisse des Dépôts et Consignations	211 498,65 €	384 543,00 €	Taux fixe à 0,00%	01/09/2016	01/08/2036
281286	Société de Financement Local	412 500,00 €	1 000 000,00 €	Taux fixe à 3,56%	07/01/2014	01/02/2034
504616E	Caisse d'Epargne de Normandie	1 166 498,19 €	1 500 000,00 €	Taux fixe à 0,83%	01/04/2022	05/04/2037
516189	Société de Financement Local	216 666,51 €	1 000 000,00 €	Euribor 3m + 1,53%	07/01/2014	01/02/2029
10002609391	Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine	1 143 958,30 €	1 445 000,00 €	Euribor 3m + 1,012%, flooré à 1,012%	15/06/2023	15/06/2035
MON503726EUR	Société de Financement Local	1 232 507,96 €	3 247 133,93 €	Taux fixe à 1,68%	28/07/2015	01/05/2031
		5 673 906,36	13 326 676,93			

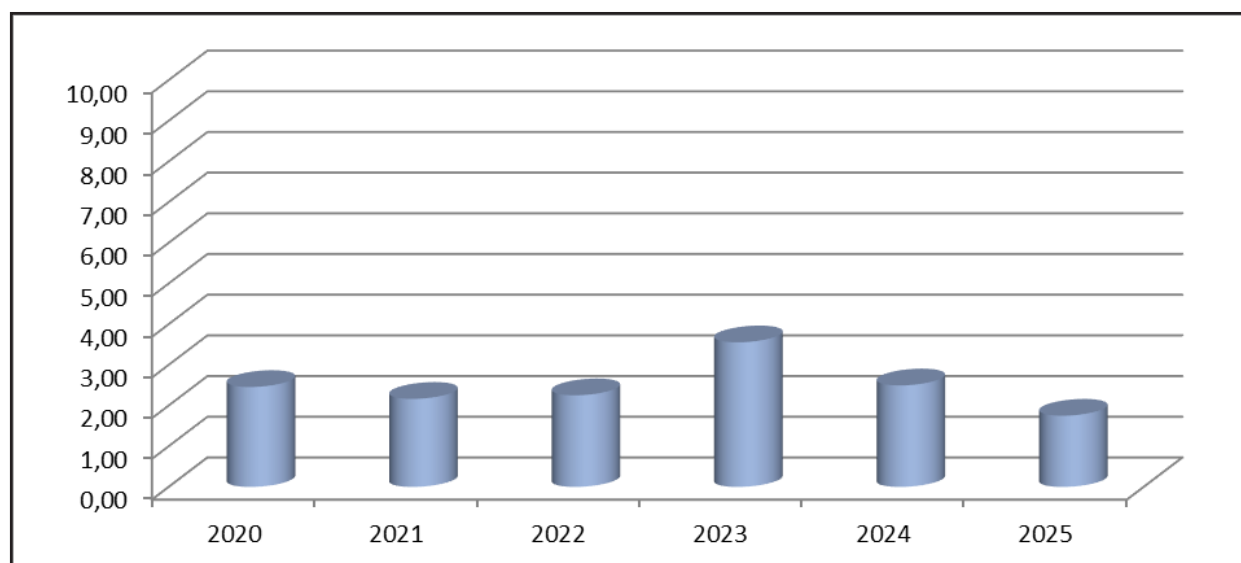
Évolution de la capacité de désendettement (en années) :

Elle se calcule en faisant le rapport entre le stock de dettes et l’épargne brute. La capacité de désendettement indique le nombre d’années nécessaire pour rembourser le capital de la dette en y consacrant la globalité de l’épargne brute.

L’interprétation est la suivante :

- moins de 5 années : très satisfaisant
- entre 5 et 8 ans : convenable
- entre 8 et 12 ans : la situation devient préoccupante
- plus de 12 ans : la situation est dangereuse (risque de mise sous tutelle)

En 2025, la capacité de désendettement devrait rester inférieure à 2 années, soit 1,75. Ce ratio est très satisfaisant par rapport aux recommandations données et aux situations financières du territoire.





VI. Budgets annexes – Orientations 2026

■ Budget Parking

Ce budget annexe retrace les activités de stationnement du parking du bassin du centre et du parking des camping-cars.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever en 2026 à 2 626 841,42€.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être constantes, hors reversement de l'excédent (2 000 000€ pour 2025), étant principalement constituées de la rémunération de l'exploitant (environ 280 000€). Quant aux recettes, elles varient selon la fréquentation mais elles devraient être stables par rapport à l'année 2025.

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à 335 861,74€ (resurfacement parking des camping-cars et changement système de péage du PBC).

Pour rappel, la dissolution de ce budget annexe est prévue au 1^{er} janvier 2027 afin d'intégrer le budget principal.

■ Budget Cinéma

Ce budget annexe retrace les activités du cinéma municipal. Il nécessitera une subvention d'équilibre en 2026 (rappel : 68 000€ en 2025). Le niveau de recettes dépendra de la fréquentation et de la programmation cinématographique.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever en 2026 à 147 170,40€ (principalement frais de personnel, location de films).

■ Budget Boutiques

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes des différentes boutiques des musées de la ville. Le volume des recettes devrait représenter 40 000€ en 2026.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever en 2026 à 162 258,37€.



■ Budget Train touristique

Ce budget annexe retrace les activités du train touristique sillonnant la ville. Bien que dépendant de la fréquentation estivale, il présente un excédent tous les ans (36 000€ en 2025).

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2026 à 331 095,08€.

■ Budget Carrefour de l’Emploi

Ce budget annexe est destiné l’encaissement de recettes de loyer de cases commerciales. Il nécessite une subvention d’équilibre annuelle d’environ 140 000€ en raison du remboursement du bail emphytéotique qui régit ce bâtiment.

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2026 à 374 867,66€.

■ Budget Quai du Vieux Bassin

Ce budget annexe retrace les activités d’encaissement des droits de terrasses du quai ainsi que les frais d’entretien de celui-ci. Ce budget ne nécessite pas de subvention d’équilibre.

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2026 à 565 200,68€.

■ Budget Bâtiments industriels

Ce budget annexe retrace les dépenses liées à la construction de bâtiments destinés à la réparation navale. Ce budget ne nécessite pas de subvention d’équilibre.

Les dépenses de fonctionnement devraient s’élever en 2026 à 53 439,84€.



.....

Le mandat qui s’achève a connu un contexte financier inédit : crise COVID avec un impact fort sur nos recettes, guerre en UKRAINE et ses conséquences sur la facture énergétique, baisse continue des dotations et explosion des dépenses contraintes du fait d’une inflation record sur plusieurs exercices et de mesures nationales impactant très fortement les dépenses de personnel.

En dépit de ces aléas, nous avons pu réaliser une très large partie du programme de mandat, et même bien plus, tout cela en préservant les finances de la commune.

2026, et les années suivantes, demeureront très difficiles sur le plan financier. Aussi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement devra rester une priorité essentielle pour répondre aux besoins des habitants mais aussi conserver une capacité intacte d’investissement.

Telles sont les orientations budgétaires dont il est proposé de débattre.

.....

publication 02/03/2026

Mairie de Honfleur
Place de l'Hôtel-de-Ville
14600 HONFLEUR
T. 02 31 81 88 00
www.ville-honfleur.com

